

Conséquences sociales de la surdité

La déficience auditive, quelle qu'en soit la cause, a généralement pour conséquence un handicap social important :

- privée d'ambiance sonore, la personne malentendante ne participe que par intermittence à la cascade d'événements qui se produisent à faible niveau sonore, dans son environnement proche. Cet « isolement » relatif constitue un facteur supplémentaire de risque par annulation de la fonction d'alerte. De plus, la privation sensorielle tend à couper le malentendant de ses relations avec le monde extérieur, lui donnant ainsi une attitude et un comportement atypiques pouvant susciter la curiosité ou le rejet ;
- partiellement privée de communication audio-verbale, la personne malentendante a tendance à restreindre sa participation à la vie sociale. Cette attitude est certes liée à la diminution des capacités de communication, mais aussi à des freins d'ordre psychologique : refus de l'état de malentendance, stratégie de minimalisation du handicap, crainte d'une moquerie, etc. Elle peut favoriser un état dépressif et le déclin cognitif de la personne.

L'appareillage prothétique est indispensable à l'amélioration des capacités fonctionnelles auditives. Il doit permettre d'améliorer la compréhension orale et la communication. Le port d'aides auditives, sans être trop précoce, doit cependant être décidé assez tôt pour éviter l'isolement par manque de communication.

Il est par ailleurs nécessaire que les capacités d'adaptation du sujet soient intactes.

Il est reconnu que le seul port d'aides auditives ne suffit pas. L'intervention orthophonique aura pour objet d'accompagner la personne nouvellement appareillée afin qu'elle supporte mieux et optimise le gain apporté par son appareillage prothétique.

La personne apprendra ainsi à donner du sens aux sons entendus, dans son environnement quotidien.

L'intervention orthophonique

L'orthophoniste est le professionnel de santé qui assume la responsabilité de la prévention, de l'évaluation et du traitement des déficiences et des troubles de la communication humaine. L'orthophonie concerne toutes les fonctions associées à la compréhension, à la réalisation et à l'expression du langage oral et écrit ainsi que toutes les autres formes de communication non verbale. Dans le domaine de l'audition, l'orthophoniste :

- exécute des bilans de parole et de langage pour évaluer l'impact de la perte auditive sur l'utilisation du langage et sur les relations sociales de la personne ;
- évalue également les difficultés d'accès à l'information orale.

Un complément pour une meilleure intervention orthophonique auprès de la personne présentant des troubles de l'audition.

L'intervention orthophonique s'appuie sur les capacités auditives restantes liées à l'état organique auditif, mais également sur la qualité du traitement de l'information auditive. Elle tient compte aussi bien des interactions des autres sens que de l'état moteur et cognitif du patient. C'est dans ce sens qu'elle prend en compte la personne dans sa globalité, en fonction de ses habitudes de vie, afin de diminuer les situations de handicap.

Elle implique un travail interdisciplinaire, sur les champs de l'appareillage, de l'entraînement à l'utilisation d'une audition plus fonctionnelle et du développement de nouvelles postures de communication.

L'intervention orthophonique est initiée par un bilan orthophonique.

Le bilan orthophonique

Depuis l'avenant conventionnel approuv  par l'arr t  publi  au Journal Officiel du 13 mars 2002, le bilan orthophonique « *doit  tre l'outil de la coordination entre prescripteurs et orthophonistes* ». Il est l'outil indispensable   la pose du diagnostic orthophonique,   la d cision th rapeutique et   la conduite du traitement ; il en est le fondement.

Le bilan est un outil de d pistage, de pr vention et d' valuation. Il permet de d terminer la nature des troubles, les capacit s et fonctions alt r es du patient, ses aptitudes, le diagnostic orthophonique et le projet th rapeutique de r ducation orthophonique.

Le bilan permet de proposer une prise en charge th rapeutique adapt e : un suivi du patient   intervalles r guli rs pour des bilans d' volution, un accompagnement de l'entourage familial, professionnel ou institutionnel, une proposition d'examen et/ou de consultations compl mentaires : ORL, g rontologique, psychiatrique, neurologique, psychologique, etc.

  l'issue du bilan, il peut  tre prescrit une intervention orthophonique.

L'intervention orthophonique

L'intervention orthophonique vise le maintien de la communication et l'apprentissage de la lecture labiale avec un travail portant sur :

- les images labiales : explication du syst me vocalique et consonantique, prise de conscience et identification des images labiales sur soi et sur l'interlocuteur ; diff renciation des sons ayant une image labiale proche ou similaire ;
- la reconnaissance des sons verbaux : reconnaissance des formes labiales, reconnaissance de mots de difficult  phon tique croissante
- les capacit s d'attention, d'anticipation ;
- les capacit s d'identification et de localisation des sons non verbaux (bruits, etc.)
- le raisonnement logique et l'acc s   l'implicite ;
- la pragmatique du langage, c'est- -dire son utilisation dans les situations concr tes de la vie quotidienne ;
- la communication ;
- le contr le vocal ;
- l'intelligibilit  de la parole.

L'intervention se fera   raison d'une ou plusieurs s ances par semaine, en pr sence ou non du conjoint, l'entourage  tant r guli rement rencontr , inform  et conseill .

L'orthophoniste apportera   l'entourage familial ou institutionnel des renseignements sur la surdit  et ses effets dans la vie quotidienne, une reprise de l'information sur les aides auditives et un ensemble de conseils. Si le maintien de la communication est toujours au c ur de cette intervention, l'objectif est aussi de changer le regard des personnes entourant la personne malentendante en les aidant   mieux comprendre l'impact de la d ficience auditive dans la vie de tous les jours et par cons quent   mieux savoir ce qu'il faut faire et ne pas faire en sa pr sence.

Parall lement   l'intervention aupr s du patient malentendant, l'orthophoniste :

- adresse au m decin prescripteur un compte rendu du bilan r alis ,
- entre en contact avec les autres professionnels qui s'occupent du patient (audioproth siste, auxiliaire de vie, infirmi re, neurologue, masseur-kin sith rapeute, ORL, psychologue, etc.),
- peut  tre amen    l'issue du bilan ou lors du traitement   demander des examens compl mentaires.

L'orthophoniste trouve ainsi pleinement sa place dans l' quipe interdisciplinaire autour du patient malentendant. L'orthophoniste contribue par l  m me au mieux  tre et au maintien de la vie sociale de la personne pr sentant des troubles de l'audition li s   l' ge.

Partenariats :

Depuis 2008, la FNO est partenaire de la **Journ e Nationale de l'Audition (JNA)**.

La JNA a  t  cr e e en 1997 et chaque ann e, elle r unit de nombreux professionnels de sant  impliqu s dans les troubles de l'audition.

Lors de l' dition 2015, 2 400 points d'accueil et relais d'information ont  t  mis   la disposition du public, ce qui a permis d'accueillir plus de 100.000 personnes qui ont pu b n ficier d'un test de leur audition.

La 19 me  dition de la JNA aura lieu le 10 mars 2016.